

**Conseil Municipal du 15 mars 2019**

### **Question diverse - Parution du bulletin municipal**

Monsieur le Maire,

Suite à notre échange lors du dernier conseil au sujet de la parution du bulletin municipal Le Lien, pouvez-vous nous en dire plus suite à nos interrogations concernant la fréquence de parution ?

Pour rappel, nous vous avons indiqué :

- 1ère parution Mai 2015,
- 2ème parution Avril 2016 (11 mois après),
- 3ème parution Octobre 2017 (1 an et demi après),
- 4ème parution Juin 2018 (8 mois après),
- 5ème parution Octobre 2018 (3 mois et demi après),
- 6ème parution Décembre 2018 (2 mois après)...

Vous nous aviez répondu tout d'abord que vous étiez lié par un contrat à un imprimeur qui prévoit 3 parutions par an. Vous disiez être dans le respect du contrat.

Or, comment expliquez-vous alors que les 3 publications par an ne soient respectées que depuis...l'année dernière.

Vous nous aviez dit que c'était parce que le bulletin municipal ne portait pas le même nom ces années-là... Cela est faux !

Pouvez-vous nous en dire plus ?